



Kyrielle

Le service DÉCHETS MÉNAGERS
de l'Agglomération Saumur Val de Loire
vous informe...

DOCUMENT IMPORTANT

→ Collecte des déchets ménagers

VOTRE CHANGEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



Chères et chers habitant(e)s
de Saumur Val de Loire,

Notre Communauté d'Agglomération continue de se construire pour que tous ses habitants profitent d'un même niveau de service public.

La collecte des déchets fait évidemment partie des services publics majeurs et, dans les prochains mois, une harmonisation du service sera enclenchée sur tout le territoire. Au-delà des modalités pratiques précisées dans ce document, il est nécessaire d'expliquer les grands principes qui ont présidé au choix de cette harmonisation.

La préservation de l'environnement, tout d'abord : priorité affichée de ce nouveau mandat, c'est elle qui exige de nous tous que nous progressions en matière de tri sélectif, que nous réduisions rapidement notre volume de déchets à la maison comme sur notre lieu de travail, que nous développions des solutions alternatives (composteurs, poules...) et, aussi, que nous réduisions l'impact environnemental de la collecte et des milliers de kilomètres parcourus chaque année par nos camions. À ce titre, **l'optimisation du service de collecte**, elle aussi, fait partie des enjeux : nos études statistiques ont montré très clairement que notre rythme de collecte était supérieur à nos besoins. Il nous faut l'adapter au plus juste. Une majorité des bacs est, en effet, remplie à moins de la moitié de leur capacité à chaque ramassage.

Pour vous accompagner dans ces changements, les services de Kyrielle sont à votre disposition : ils peuvent vous conseiller, répondre à vos interrogations, vous expliquer les modifications en matière de tri et notamment la facilitation du tri des emballages en plastique, vous proposer un composteur ou encore vous partager de nombreuses astuces en matière de réduction des déchets.

Je nous souhaite de réussir à relever le défi écologique qui est devant nous et plus précisément celui d'une meilleure gestion de nos déchets.

*Christian Ruault,
vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers
Agglomération Saumur Val de Loire*



Vos changements à partir du 17 mai 2021...

A compter de cette date, de nouvelles modalités de collecte des déchets s'appliqueront à Saumur.

3 changements principaux vous concernent :

+++
**Extension des
consignes de tri
des emballages**

**Il sera possible
de trier plus
d'emballages**



**A partir du
15 mars : mise à
disposition d'un
bac jaune
« emballages »**



**Fréquence de
collecte en porte-
à-porte adaptée à
la densité de votre
secteur d'habitation**

QUESTIONS & RÉPONSES

sur la nouvelle organisation de collecte des déchets

Qui est concerné ?

La dotation en bacs, les nouvelles consignes de tri des emballages et le nouveau calendrier de collecte des déchets concernent les habitants de la Ville de **Saumur** et ses communes rattachées :

- **Bagneux**
- **Dampierre-sur-Loire**
- **Saint-Hilaire-Saint-Florent**
- **Saint-Lambert-des-Levées**

Si vous disposez actuellement d'un bac marron pour les ordures ménagères, votre foyer sera équipé d'un bac jaune pour les emballages. Si vous ne disposez pas de bac marron et avez recours au points d'apport volontaire, vous n'êtes pas concerné(e) par la livraison de bac jaune.

Comment s'organise la livraison des bacs ?

La distribution des poubelles jaunes sera assurée par un prestataire de Kyrielle : l'entreprise **ESE**. Aucun paiement ne vous sera demandé.

Les enquêteurs seront munis d'un badge d'accréditation et d'un gilet Kyrielle. Les agents effectueront les visites à votre domicile **entre le 15 mars et le 23 avril, du lundi au vendredi, entre 10h30 et 19h30**.

Ils établiront d'abord un diagnostic de votre foyer pour déterminer le volume de poubelle jaune adapté.

Ils vous remettront le bac jaune, ainsi que les supports d'information : calendrier de collecte et guide de tri.

Pour les habitants d'immeuble, l'enquête a été réalisée au préalable par un agent Kyrielle. Le prestataire ESE assurera la livraison des bacs jaunes ainsi que la distribution des supports d'information dans votre boîte aux lettres.

*D'ores et déjà,
merci du bon
accueil que vous
réserverez aux
agents de
distribution !*



COVID-19

Pour la livraison des bacs, comme pour le retrait de ceux-ci par vos soins, Kyrielle vous garantit l'observation des mesures de sécurité sanitaire :

- Gestes barrière
- Désinfection des bacs
- Gel hydroalcoolique sur les sites des permanences
- Signature sans contact lors de la livraison à domicile
- Port du masque obligatoire

Comment récupérer mon bac si je suis absent(e) ?

En cas d'absence, un second passage sera réalisé sur la même journée, dans la soirée.

En cas d'absence lors du second passage :

→ un recours au voisinage sera possible pour le diagnostic et la distribution du bac jaune (n'hésitez pas à en parler entre voisins).

→ un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres, précisant les dates, horaires et lieux de permanences pour venir récupérer votre bac.



PERMANENCE

RETRAIT DES BACS



**Du 17 mars au 15 mai
à SAUMUR**

Zone Industrielle
du Clos Bonnet

au local César
154 Boulevard Jean Moulin



ATTENTION :
il faudra vous rendre à la permanence
muni de votre avis de passage.

Comment s'effectue la collecte des déchets à partir du 17 mai 2021 ?

A partir de cette date, il suffira de vous laisser guider par le **calendrier de la collecte** rattaché à votre zone d'habitation. Livré avec votre bac, il vous indiquera quel bac sortir et quand. Selon votre secteur d'habitation, vos déchets seront collectés selon ces caractéristiques* :

→ HYPERCENTRE

Ordures ménagères : 2 fois par semaine
Emballages : 1 fois par semaine

→ CENTRE

Ordures ménagères : 1 fois par semaine
Emballages : Tous les 15 jours

→ AUTRES QUARTIERS

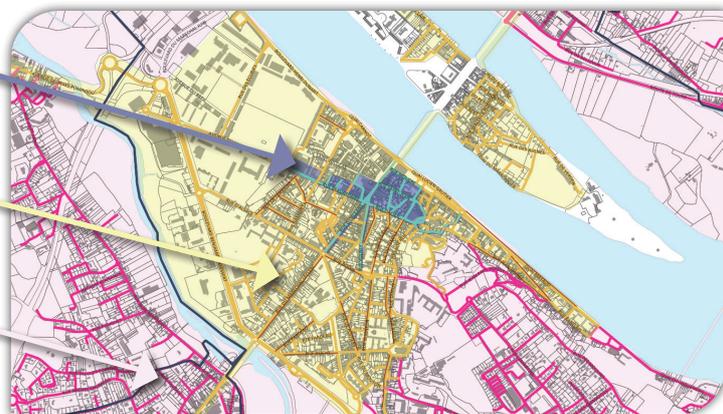
Ordures ménagères & Emballages :
1 fois par semaine, en alternance
emballages / ordures ménagères.

Lorsque votre jour de collecte habituel tombe un jour férié, la collecte est reportée :

- **au mercredi** si votre jour habituel de collecte est le lundi ou le mardi (sortez le bac le mardi soir)
- **au samedi** si votre jour habituel de collecte est le jeudi ou le vendredi (sortez le bac le vendredi soir)



ATTENTION : Votre jour de collecte habituel est susceptible de changer à partir du 17 mai.



* Nous vous informons toutefois que certains secteurs qui étaient en apport volontaire avant le 17 mai 2021 resteront en apport volontaire.

 Pour vous aider et connaître vos jours de collecte, l'appli **MyKyrielle** sera prochainement disponible.

Qu'est-ce que l'extension des consignes de tri des emballages ?

A partir du 17 mai 2021, les emballages suivants pourront être déposés en vrac dans le bac jaune : bouteilles et flacons plastique, emballages en métal, emballages et briques en carton, sacs et films plastique.

Vous pourrez aussi y ajouter pots et barquettes.

Emballages



→ Emballages et briques en carton



→ Emballages en métal



→ Bouteilles et flacons en plastique



→ Films, sacs, pots et barquettes en plastique

NOUVEAU



L'extension des consignes de tri des emballages permettra ainsi :

- ✓ d'augmenter le volume d'emballages triés !
- ✓ de diminuer le tonnage des ordures ménagères incinérées !

Il sera dorénavant possible de trier l'ensemble des emballages en plastique... pour les recycler et les valoriser, même si vous êtes utilisateur des points d'apport volontaire !

...Et les autres déchets ?

Les autres déchets sont à déposer en point d'apport volontaire ou déchèterie :

VERRE →

PAPIER →

GRANDS CARTONS →



A Noter : Quelques points d'apport volontaire « emballages » seront retirés après la mise en service de vos nouveaux bacs.



BON À SAVOIR



Une carte mise à jour des points d'apport volontaire est disponible sur le site Internet de Kyrielle : www.sauzur-aggloproprete.fr



Pour les gros volumes à jeter, ayez le réflexe déchèterie. Pensez aussi au don, à la réparation, ou au réemploi !

Quels sont les bénéfices environnementaux d'une collecte en alternance ?

En accord avec la politique environnementale de l'Agglomération Saumur Val de Loire, Kyrielle s'adapte et optimise son service.

Collecter moins souvent, c'est ainsi répondre aux enjeux environnementaux :

- Moins de CO₂ émis
- Moins de nuisances sonores

Concrètement, en supprimant la collecte des points d'apport volontaire (Secteur Sud Loire) au profit d'une collecte en porte-à-porte :

- 23 410 Km/an parcourus seront évités
- 13 483 Litres/an de gasoil ne seront pas consommés



Le BioGNV est la version renouvelable du GNV (Gaz Naturel pour Véhicules). Ce gaz vert a les mêmes caractéristiques que le GNV, mais est obtenu grâce à la méthanisation de déchets organiques. Il est produit localement à Chacé, à partir de déchets agricoles. Le BioGNV, c'est 80% d'émission de gaz à effet de serre en moins que le gasoil et 90% de moins d'émission de particules fines.



La taille du bac jaune pour les emballages qui sera distribué prend en compte le passage à l'extension de tri et la fréquence de collecte.

Les emballages doivent être mis en vrac dans le bac jaune. Les ordures ménagères quant à elles doivent être mises dans des sacs bien fermés dans le bac marron.

Les déchets et sacs placés à côté du bac ne sont pas collectés.



Le bac marron pour les ordures ménagères se remplira moins vite, car les pots et barquettes seront triés avec les emballages.

Sortez le bac la veille au soir, couvercle fermé, et présentez-le la poignée orientée vers la route au bord de celle-ci, dans de bonnes conditions de visibilité et d'accessibilité.

Pour le bon entretien, l'hygiène, les odeurs, le nettoyage régulier de votre bac est important.

En cas de problème avec votre bac (taille inadaptée, réparation...), contactez Kyrielle.



Mieux consommer, moins gaspiller, réparer, réutiliser, trier, composter... Une kyrielle de solutions (gratuites ou sous conditions) s'offre à vous :

Composteurs à la vente, locations de broyeurs électriques et sessions gratuites de broyage en déchèterie ou dans les communes... | Tutos pour réduire ses déchets sur le site Internet de Kyrielle... | Location de gobelets réutilisables pour vos événements familiaux, associatifs... | Kit Plogging à réserver gratuitement auprès de Kyrielle, pour conjuguer sport et préservation de l'environnement... | Opération Gourmet Bag pour limiter le gaspillage alimentaire... | Réseau de Commerces « Zéro Déchet » pour limiter les emballages... | Zone de gratuité à la déchèterie du Clos Bonnet à Saumur... | Les Ateliers de Co-Réparation... | Kytroc.fr votre site Internet de petites annonces 100% locales et gratuites...

COVID-19

A la date de rédaction de ce document et compte-tenu du contexte sanitaire lié au COVID-19, Kyrielle ne peut pas garantir le maintien des modalités et du calendrier proposé ici. Tout changement fera l'objet d'une communication publique spécifique.

Kyrielle / Saumur Agglopropreté - 201 boulevard Jean Moulin - 49400 SAUMUR

02 41 50 44 67

accueil@agglopropre49.fr

www.saumur-aggloproprete.fr

